

Marignane, le 17/10/2020

Mr Pascal Khun
Directeur des Relations Sociales
Airbus Helicopters

Objet : Protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés.

Monsieur Le Directeur

Le nouveau protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de COVID-19 a été mis à jour en date du 16 octobre.

Désormais, ce dernier prévoit que :

- Dans les zones soumises à couvre-feu, les employeurs fixent dans le cadre du dialogue social de proximité, un nombre minimal de jours de télétravail par semaine, pour les postes qui le permettent.
- En complément, et toujours dans les zones soumises à couvre-feu, les employeurs adaptent les horaires de présence afin de lisser l'affluence aux heures de pointe.

Nos deux établissements de Marignane et Paris-Le Bourget sont situés dans des zones de couvre feux et nécessitent donc un examen précis de la situation à AH ou encore au niveau groupe.

Nous vous demandons donc de réunir rapidement les partenaires sociaux représentatifs afin d'étudier les modalités, s'il le faut dérogatoires à nos dispositifs actuels, de mise en place de ces deux points durant la durée de la période de couvre-feu.

Persuadés que vous porterez la plus grande attention à cette demande, nous vous prions d'agréer nos respectueuses salutations.

DSC adjoint CFE- CGC

Ludovic ANDREVON

Copie : Les salariés d'AH

- Françoise Vallin
- JB Ertle
- Donald Fraty.

DSC CFE-CGC

Claude Rocoviz

